



Dialogue social dans le secteur de la construction - FETBB-FIEC
Groupe de travail «emploi»
Compte rendu de la réunion du 11 mai 2010 à Bruxelles (9h30-13h)

1. Accueil et introduction

La réunion est présidée par M. Clappier (FIEC). Il souhaite la bienvenue aux participants et donne lecture de l'ordre du jour, qui est adopté.

2. Approbation du compte rendu de la réunion du 20 novembre 2010

Le compte rendu est approuvé par l'ensemble des participants.

3. Directive «détachement»

- Mises à jour du site web

M. Campogrande (FIEC) rend compte de la situation actuelle. Au cours de la première année, les mises à jour seront effectuées par les partenaires sociaux eux-mêmes. Des ajustements ont été apportés concernant les salaires minimums pour l'Allemagne et la France. Des modifications supplémentaires, entre autre dues à des changements intervenus dans la législation, ont été annoncées pour le Portugal, la Slovénie et la Finlande. Étant donné l'amélioration de la situation entre les partenaires sociaux suédois, il est probable qu'un rapport national de la Suède arrive bientôt. M. Buelen (FETBB) ajoute que de nouvelles conventions collectives ont été conclues en Italie, aux Pays-Bas et en Norvège.

Les participants discutent des sources possibles de financement pour la mise à jour future de la base de données (lignes budgétaires de la Commission européenne, fonds paritaires, autres fonds). Le montant nécessaire n'est pas très élevé, en tout cas moins élevé que ce qui était prévu. Le FIEC et le FETBB s'accordent sur l'importance d'une bonne promotion du site pour trouver un financement. M. Schmidt-Hullmann (FETBB) suggère d'améliorer la visibilité du site sur les moteurs de recherche comme Google. M. Dettemmerman (FIEC) suggère d'introduire un lien entre la banque de données «détachement» et la directive sur les services «guichets uniques». M. Campogrande (FIEC), dans sa réponse à une question posée par M. Hagglund (FETBB) sur les statistiques, fait référence à l'exposé qu'il a fait à la dernière réunion plénière. M. Clappier (FIEC) insiste sur la nécessité de mettre la base de données à jour régulièrement.

4. Campagne FETBB contre le travail illégal

- Présentation et échange de vues

M. Kerstens (FETBB) donne un aperçu général des évolutions récentes concernant la question et présente les deux campagnes du FETBB (sur l'amiante et sur la lutte contre le travail illégal). M. Buelen (FETBB) indique que la campagne contre le travail illégal fait une place importante aux règles et aux conditions de travail existantes et n'encourage pas le remplacement de la législation existante. Il souligne la dimension européenne de la question et la volonté du FETBB d'atteindre un compromis substantiel, effectif et opérationnel avec le FIEC et de trouver des solutions pratiques. Il insiste sur l'importance de la responsabilité du contractant principal.

Messieurs Clappier et Campogrande (FIEC) indiquent que l'objectif principal de la campagne, c'est-à-dire la lutte contre le travail illégal, est partagé par le FIEC. Il serait sans doute dans l'intérêt commun de réussir à trouver des avis conjoints sur les questions mentionnées dans la campagne du FETBB en relation avec les travaux de la Commission européenne sur la question. Des discussions ont déjà commencé sur plusieurs questions (carte d'identité sociale, déclaration obligatoire de détachement, responsabilité conjointe par exemple) dans le but d'atteindre un consensus.

5. "Flexicurité"

- Discussion sur d'éventuelles actions conjointes

M. Campogrande (FIEC) fait référence au projet initial de document du FETBB et aux modifications proposées par le FIEC. Il indique qu'il importe de compléter le document conjoint par des exemples nationaux. Actuellement, il contient uniquement des exemples français. Le FIEC a transmis au FETBB un projet modifié de texte, mais en ce moment le FETBB n'a pas de réponse précise et reviendra à ce point plus tard.

6. Travail indépendant et faux indépendants

- Suivi

M. Buelen (FETBB) insiste sur la grande qualité et l'équilibre du texte de la déclaration conjointe FIEC-FETBB, et sur le fait qu'il a été très bien reçu par tous les groupes. Il fait référence au rapport de M^{me} Heide Rühle, membre du Parlement européen, sur les dernières évolutions des marchés publics (2009/2175(INI)); la discussion de ce rapport est en cours et semble favorable à la déclaration conjointe FETBB-FIEC.

Une initiative de la Commission européenne dans l'esprit du document FETBB-FIEC est nécessaire. Il faut entreprendre des efforts au niveau national afin de mobiliser les États membres et de les encourager à faire pression sur la Commission européenne.

M. Campogrande (FIEC) propose une stratégie par étapes et fait remarquer que certains pas dans la bonne direction ont déjà été réalisés, et que quelques points du document conjoint peuvent concerner des évolutions au niveau européen, qui vont aussi être abordées.

7. Crise économique

- Suivi

Le document conjoint intitulé «sortir de la crise» a été présenté et discuté par le FETBB et le FIEC au cours d'une réunion avec le chef de cabinet adjoint de M. Van Rompuy. Une autre réunion similaire réunissant les partenaires sociaux et M. Tajani, commissaire, a dû être

reportée au début du mois de juin. M. Campogrande (FIEC) souligne le fait que le document conjoint se concentre non seulement sur les affaires sociales, mais encore sur d'autres aspects comme la formation. Il insiste sur la nécessité

- d'utiliser le document comme une sorte d'instrument de relations publiques au niveau de l'Union européenne,
- d'encourager les membres affiliés au niveau national à agir dans le sens du document conjoint et
- de poursuivre les travaux sur les points spécifiques.

M. Schmidt-Hullmann (FETBB) fait référence à l'augmentation de la dette publique et du transfert de fonds destinés à l'investissement public vers d'autres fins. Il suggère de donner mandat aux secrétariats pour faire pression afin que l'argent soit utilisé pour des marchés publics, comme il était initialement prévu.

8. Première phase de consultation sur la révision de la directive sur le temps de travail

- Échange de vues

M. Buelen (FETBB) donne un bref aperçu de la situation actuelle et fait remarquer que «l'ancienne» directive se concentre sur des aspects quantitatifs et non qualitatifs (le stress par exemple). La nouvelle Commission semble suivre une nouvelle stratégie en cherchant des solutions au niveau sectoriel. La position du FETBB est que la directive existante sur le temps de travail représente un cadre dans lequel les partenaires sociaux nationaux actuels du secteur de la construction peuvent agir. Les États membres qui demandent la clause d'exemption (générale et partielle) sont de plus en plus nombreux; le secteur de la construction n'est concerné dans aucun de ces cas. De plus, il indique que les contrats à durée déterminée sont à peu près inexistantes dans le secteur de la construction. Ainsi, le FETBB se prononce en faveur d'une directive sur le temps de travail urgent et d'une directive sur le temps de travail dans l'industrie. Pour des raisons d'ordre stratégique, il suggère de répondre de façon brève et conjointe à la consultation de la Commission, afin de rendre possible une éventuelle approche sectorielle dans la procédure législative plus tard, au besoin. M. Campogrande (FIEC) fait remarquer que la directive actuelle sur le temps de travail n'a aucun effet négatif sur les entreprises de la construction; c'est pourquoi le FIEC n'a pas l'intention de répondre à cette première phase de consultation. Ceci n'empêche pas les partenaires sociaux de démarrer de telles négociations plus tard. En tout cas, les secrétariats vont suivre attentivement l'évolution de la question. Si nécessaire, cette question peut à nouveau être mise à l'ordre du jour du comité de dialogue social.

9. Entreprises et travailleurs des pays tiers dans l'Union européenne

- Échange de vues

M. Paetzold (FIEC) fait référence au cas récent de contractants chinois qui ont remporté des marchés publics en Pologne. Il regrette qu'aucun instrument législatif ne se présente pour protéger le marché intérieur européen. Le FIEC a essayé de trouver des solutions par l'intermédiaire du Parlement européen et une réunion a eu lieu avec le chef de cabinet de M. Barnier, commissaire en charge du marché intérieur et des services, dans le but de trouver du soutien au niveau européen. Sur cette question, quelques articles qui soutiennent le point de vue des partenaires sociaux ont également paru dans différents journaux (par exemple la Frankfurter Allgemeine).

M. Kerstens (FETBB) remercie M. Paetzold et insiste sur la nécessité de réaliser des actions conjointes. M. Schmidt-Hullmann (FETBB) suggère de suivre aussi les négociations

commerciales extérieures avec d'autres pays tiers. M. Hägglund (FETBB) propose d'inviter les sociétés affiliées en Pologne à travailler sur un accord concernant des normes minimales en Pologne, ce qui pourrait être rendu contraignant par le gouvernement polonais. M. Paetzold (FIEC) émet des doutes sur le succès d'une telle initiative. M. Buelen (FETBB) fait référence à l'article 1, paragraphe 4, de la directive sur le détachement de travailleurs, qui jusqu'à présent est une disposition vide et pourrait être rendu plus strict.

Il est décidé d'élaborer un document de position commune; le FIEC enverra un premier projet au FETBB de manière à déterminer si un consensus peut être trouvé.

10. Divers

- Conférence sur les fonds sociaux paritaires à Bucarest (RO), 19 et 20 octobre 2010

Le FIEC a introduit une demande de subvention au titre de la ligne 01 du budget du dialogue social en mars 2010 et attend toujours la réponse de la Commission européenne.

11) Prochaines réunions

30 juin 2010: réunion plénière du comité de dialogue social
19 novembre 2010: groupe de travail «emploi»

Le président remercie les interprètes et les participants et clôt la séance.

Liste des participants

FETBB:

M. Sam Hägglund, EU
M. Werner Buelen, EU
M. John Kerstens, NL
M. Tomasz Nagórka, PL
M. Frank Schmidt-Hullmann, DE

FIEC:

M. Ulrich Pätzold, EU
M. Domenico Campogrande, EU
M. André Clappier, FR
Mme Nathalie de Girodon, FR
M. Sebastian Richter, DE
M. Fenneker Lamaker, NL
Mme Katrin Kanderouff, DE
Mme Pascale Dessen, FR
M. Vincent Detemmermann, BE
M. Riccardo Viaggi, EU